

N° 2026_057

JEUNESSE – Mise à jour du règlement de fonctionnement du Multi Accueil Les Oursons

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSÉ, Éric DODET, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 21

Votants : 27

Excusés :

Jean-Luc FOURNIER, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER
Christine ADRIAN (jusqu'à 21h07)

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER.....	Dominique RENAULT
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Bruno GUITTARD.....	Catherine AWUSSI
Angélique REBELO.....	Florence MARQUES DA SILVA
Chloé LEQUERTIER.....	Céline BUFFAUT
Christine ADRIAN (jusqu'à 21h07).....	Marie-Françoise QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modifications qui ont été apportées au règlement de fonctionnement du Multi Accueil les OURSONS adopté le 15 décembre 2025 :

- Le nom du médecin rattaché à la structure,
- Le mode de préparation et de livraison des repas.

Le règlement de fonctionnement actualisé est annexé à la présente délibération et n'a pas de durée de validité.

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

VU la délibération 2525-094 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du règlement de fonctionnement du Multi Accueil Les Oursons ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter et de modifier le règlement de fonctionnement afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires et aux pratiques effectives du service ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement du Multi Accueil les Oursons ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération et à prendre toute mesure utile à son exécution.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1^{er} juin 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD